

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2022



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **B E U I L** Alpes-Maritimes

Le vendredi onze novembre deux mille vingt-deux, à 09 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation 07.11.2022

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal,

Absents : M. Jean-Louis COSSA (excusé), conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale,

Représentés : M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/11/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/11/2022

A été nommé secrétaire de séance : M. Christian GUILLAUME

N°07.2022

Préambule :

Absent Mr Cossa

Nous recevons Mr Thierry Brillant concernant la parcelle dont il est propriétaire et qui fera partie du nouveau tracé de ski de fond accès Plateau St Jean. Il est ici précisé que la nouvelle piste d'accès au plateau Saint-Jean impacte la parcelle F11. Lors de l'élaboration du tracé la commune a obtenu l'autorisation des propriétaires. Suite au rachat de cette parcelle par Mr Thierry BRILLANT en devient propriétaire. Un contournement de la parcelle F11 est possible sans remettre en cause la viabilité du projet.

Monsieur Thierry Brillant expose qu'il souhaiterait l'entretien et le déneigement de la piste d'accès aux Bergians lorsque le domaine skiable n'est pas ouvert (période intermédiaire hors ouverture). Il souhaite posséder un courrier de la commune s'engageant en ce sens. Cette piste n'est pas soumise à une obligation de déneigement par la commune. Les points de discussion sont basés sur la dangerosité de la route, les impacts sur le domaine skiable alpin (doit être validé par le SPL), les impacts financiers.

Mr le Maire a la volonté de trouver un compromis. Un entretien se réalisera à n+1 lorsque le nouveau tracé sera effectif.

Lecture et validation du conseil municipal du 16/09/2022,

Conseil Municipal

Délibération N°1 : élection représentant de la CLECT.

Mr Roland GIRAUD, Mr Christian Guillaume se présentent comme représentants de la Commune de la commission CLECT de la CCAA.

Vote : POUR 10

Délibération N°2 : rapport de la délibération n°6 du 22 septembre 2022.

Retrait adopté

Vote : POUR 10

Délibération N°3 : Convention d'honoraires Avocat.

Vote : POUR 10

Délibération N°4 : achat d'un nouveau véhicule pour la commune.

Au vu de la vétusté du véhicule land rover actuel, il est important que la commune se munisse d'un nouveau véhicule 4w4.

Vote : POUR 10

Délibération N°5 : Décision modificatrice.

Rééquilibrage des comptes du budget communal.

Vote POUR 10

Délibération N° 6 : frais de secours saison 2022/2022.

Vote : POUR 9 Mr le Maire ne participe pas au vote.

Délibération N°7 : octroi de chèques cadeaux au personnel

Vote POUR 10

Délibération N°8 : Majoration indemnités adjoints

Vote : POUR 10

Délibération N°9 : Création d'une piste au bois Garnier

Vote : POUR 10

QUESTIONS DIVERSES :

Compétition UNSS ski de fond vote POUR 10

Explication par Mr Geffroy des conventions de pâturage et du travail de groupe en partenariat avec l'ONF, PNM, CERPAM.

Diagnostic pastoral validé.

Fait à Beuil le 09 décembre 2022

Pour le Maire empêché

Le premier adjoint

